

PROJET DE CONCESSION DE LA PLAGE NATURELLE D'ARENE GROSSE (BOULOURIS)

NOTICE EXPLICATIVE

Dans le cadre de sa politique de développement des activités économiques et touristiques en lien avec la mer, la Commune de Saint-Raphaël, soucieuse de répondre à l'attente des usagers en proposant un service public de qualité, demande à l'État de lui accorder la concession de la plage naturelle d'Arène Grosse afin d'y exploiter une activité de location de matelas / parasols et de mettre à disposition du club de plongée une terrasse pour y entreposer le matériel nécessaire à l'activité subaquatique.

S'agissant d'une plage naturelle, il est possible d'en occuper 20 % de la surface totale sur une longueur de rivage n'excédant pas 20 %.

La superficie totale de la concession s'élève à 1 620 m² pour un linéaire de 114 m.

La surface totale prise en compte pour le calcul du taux d'occupation est de 1 300m².

Le projet de concession comprend également un épi en enrochements de 163 m².

Une passerelle en bois démontable enjambant le pluvial sera installée durant la saison balnéaire (cf plan annexé).

La Commune projette de créer deux lots d'une superficie totale de 131m² sur un linéaire de 22,1 m :

- **Lot n°1** : location de matelas / parasols d'une surface de 87 m² sur un linéaire de 17,6 m constitué d'une terrasse en platelage bois n'excédant 35 m² et d'une zone de sable.

Un bâti démontable de 9 m² pour le stockage du matériel ou à usage de billetterie pourra être mis en place sur la terrasse.

- **Lot n°2** : terrasse à usage du club de plongée d'une surface de 44 m² sur un linéaire de 4,5 m.

Cette terrasse démontable, en platelage bois, est destinée à entreposer le matériel nécessaire à l'activité subaquatique. Un coffre de rangement pourra y être installé.

Elle est couverte d'une structure en bois également démontable.

Tableau des surfaces et linéaires :

	Surface (m ²)	Linéaire (m)
LOT 1	87	17,6
LOT 2	44	4,5
LOTS 1+2	131	22,1
EPI	163	
PLUVIAL	119	
CONCESSION	1620	114

Sur ces lots, seules les activités susvisées seront autorisées.

La délimitation des lots pourra être réalisée uniquement avec des dispositifs légers et amovibles.

Les lots seront accessibles aux personnes à mobilité réduite (cf notice d'accessibilité).

La plage est dotée d'une borne d'appel d'urgence et d'un coffret à usage de trousse de secours. Par ailleurs, elle jouxte la capitainerie du port de Boulouris à partir de laquelle les agents peuvent alerter les secours.



L'entretien de la plage est effectué quotidiennement par les services techniques municipaux au moyen d'une cribleuse mécanique.

Le ramassage des poubelles est effectué chaque jour.

La période d'exploitation des lots est fixée du 1^{er} mars au 31 octobre, opérations de montage et de démontage comprises.

Une extension de la période d'exploitation à 8 mois sera parallèlement demandée à l'État par délibération motivée du Conseil Municipal.

L'exploitation des lots susvisés sera attribuée au terme d'une procédure de délégation de service public.